



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Objet: *Sécurisation des portes d'entrée de l'école P-L Roland. Information aux parents d'élèves.*

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux obligations de sécurité des écoles décidées par le gouvernement français (plan Vigipirate), les entrées de l'école et de Pam Accueille seront sécurisées par une commande électrique.

Pour l'entrée à **Pam Accueille**, les familles reçoivent gracieusement, deux badges à usage personnalisé.

Les badges sont à placer sur le détecteur fixé sur la porte et utilisables les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis des périodes scolaires, de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h45 (18h30 le mercredi). En dehors de ces horaires, il faudra sonner.

Vous pourrez garder ces badges jusqu'à ce que l'inscription de votre enfant à Pam Accueille se termine. Par exemple, jusqu'au dernier jour de l'année scolaire de CM2, ou toute autre date en cas de déménagement ou de modification de situation familiale.

A cette date, les badges seront rendus à Pam Accueille, dans le cas contraire ils vous seront facturés 10 € chacun.

En cas de perte d'un badge, (à signaler obligatoirement pour désactiver le badge et éviter tout emploi malveillant) vous pourrez en obtenir un autre au prix de 10 €.

Pour l'entrée à **l'école**, le fonctionnement est identique à celui de l'année dernière. Toutefois, la porte sera munie d'un interphone.

Veillez croire, Madame, Monsieur en mes sentiments dévoués.

L'adjointe à l'Education et la Jeunesse

Albertina MEIRE

Mairie de Pont-à-Marcq, place du Bicentenaire, 59710 PONT-A-MARCQ.03 20 84 80 80
accueilloisirs@ville-pontamarcq.fr 03 20 34 23 01



Madame et/ou Monsieur _____ parent de _____
inscrit en septembre 2020 en classe de _____

- attestent avoir reçu leurs deux badges destinés à ouvrir la porte de Pam Accueille
- s'engagent à les rendre lorsque l'enfant ne recourra plus au service de Pam Accueille
- et à payer 10 € par badge non rendu ou perdu
- date _____ signature(s)